

Date de dépôt: 5 avril 2006

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Hugues Hiltbold : Qui prend en charge les frais de ramassage et recyclage des journaux gratuits ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 mars 2006, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Ces derniers mois, deux quotidiens gratuits, Le Matin Bleu et 20 Minutes, ont été lancés en Suisse romande et notamment à Genève. Tirés à plus de 100'000 exemplaires chacun, ils pèsent une soixantaine de grammes, ce qui provoque chaque jour une consommation de quatorze tonnes de papier dans toute la Suisse Romande, dont plus de six tonnes pour Genève. Une fois lus, une grande partie de ces journaux sont ensuite le plus souvent abandonnés par leurs lecteurs, dans les véhicules des transports publics ou dans la rue. Cette pratique entraîne bien sûr un coût supplémentaire pour le ramassage et le recyclage de ce papier, qui retombe inmanquablement sur les collectivités publiques.

Les CFF et les éditeurs de ces nouveaux journaux ont passé un accord portant sur la prise en charge, par les éditeurs, d'un montant forfaitaire pour le ramassage et le recyclage de ce papier dans les gares, qui coûte 250 francs par jour. L'Etat compte-t-il, conjointement avec les autorités communales, mettre en place un accord sur une prise en charge commune du ramassage et du recyclage de ce papier avec les éditeurs de journaux ?

En préambule à sa réponse, le Conseil d'Etat relève que l'arrivée des deux nouveaux quotidiens gratuits, Le Matin Bleu et 20 Minutes, n'est pas une bonne chose sur le plan environnemental, dès lors qu'elle représente pour le canton de Genève une augmentation de la consommation de papier de l'ordre de 1'500 tonnes par année. Ceci est loin d'être négligeable, puisque c'est davantage que la consommation totale de papier de l'administration cantonale (1'200 tonnes, y compris les publications). Or, la production forestière mondiale ne suffit plus à couvrir les besoins de l'industrie papetière, raison pour laquelle des forêts vierges doivent être sacrifiées pour alimenter la demande mondiale en papier.

En revanche, au niveau de la gestion des déchets, sans être une bonne nouvelle, l'arrivée des deux journaux sur le marché suisse romand n'a pas entraîné de problèmes particuliers. Les lecteurs les abandonnent dans les restaurants, les transports publics et les corbeilles publiques ou les ramènent chez eux ou au bureau, sans qu'il soit possible en l'état de donner un taux de répartition.

Dans les restaurants, les bureaux et les foyers, les quotidiens sont éliminés avec les autres journaux. A Genève, ces derniers sont recyclés à plus de 50 %. Cette part n'entraîne pas de coûts supplémentaires. Pour ceux qui seraient jetés avec les ordures, les coûts sont à la charge des entreprises (restaurants, bureaux) ou des communes (foyers privés). L'incinération aux Cheneviers coûte 250 F la tonne. Ainsi, si l'on admet qu'un tiers des journaux est ramené au domicile du lecteur et que la moitié d'entre eux part aux ordures, le surcoût pour les communes s'élève à 62'500 F par année. Cette somme peut paraître importante, mais elle ne correspond qu'à un ou deux pour mille du budget que les communes consacrent à la gestion des déchets.

Pour leur part, les TPG n'ont pas constaté une forte recrudescence des journaux abandonnés dans leurs véhicules. Le GHI est déjà distribué dans les trams depuis quelques années. Le Matin Bleu l'est dorénavant dans les trolleybus, alors que 20 Minutes est distribué dans les caissettes jouxtant les arrêts de bus. L'expérience avec le GHI montre que les voyageurs emportent le journal avec eux. Les quelques exemplaires abandonnés partent au recyclage lors du nettoyage des véhicules et il n'a pas été nécessaire d'engager du personnel supplémentaire à cause de l'arrivée des nouveaux journaux gratuits. Le surcoût est donc nul.

Quant à la voirie de la Ville de Genève, elle n'a pas constaté que les journaux gratuits étaient abandonnés sur les trottoirs. Elle n'est pas en mesure de quantifier la quantité de journaux glissés dans les corbeilles publiques. Elle n'a toutefois pas dû engager de personnel supplémentaire. Comme il n'est pas possible de trier le contenu des corbeilles, les journaux qui y sont

abandonnés doivent malheureusement être incinérés. Cela entraîne sans doute un surcoût de l'ordre de quelques dizaines de milliers de francs à mettre en regard avec le budget de 13,5 millions de francs consacré par la Ville de Genève à l'incinération des ordures.

La synthèse de ces informations indique que l'arrivée des deux quotidiens gratuits induit vraisemblablement pour les collectivités publiques un surcoût d'environ 100'000 F par année au niveau de l'élimination des déchets ainsi que probablement pour les entreprises privées (restaurants, bureaux). La Ville de Genève débourse certainement les trois quarts du surcoût estimé. Elle est donc la seule collectivité qui soit vraiment concernée par la problématique des frais de ramassage et de recyclage des journaux gratuits.

Par conséquent, les quelques 100 F par jour que coûtent les quotidiens gratuits aux quarante-quatre autres communes (soit deux francs par jour et par commune en moyenne) ne nécessitent pas que le Conseil d'Etat se saisisse de ce dossier.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Pierre-François Unger